

# Un grand choix de résidences pour parrainer un ami partout en France



- + de 12 résidences
- De 4 à 12 résidences
- De 1 à 3 résidences

Plus de 50 villes  
Plus de 120 résidences  
Plus de 15 000 appartements

## RÈGLEMENT DU PARRAINAGE NEXITY STUDÉA

Nexity Studéa propose un dispositif de parrainage ouvert à tout nouveau locataire signant un contrat de location entre le 1/06/2019 et le 31/05/2020. Cette offre permet d'offrir aux clients ayant déjà signé un contrat de location avec Nexity Studéa (d'une durée de 3 mois minimum), de bénéficier d'une réduction de 100€ TTC sur l'un de ses 3 prochains loyers, pour chaque filleul qui signe un contrat de location (d'une durée de 3 mois minimum) dans une des résidences Nexity Studéa. Le filleul présenté par son parrain reçoit également une réduction de 100€ TTC sur l'un de ses 3 prochains loyers (offre non cumulable avec des loyers promotionnels ou des offres spéciales sur les frais administratifs). Est défini comme parrain : toute personne ayant signé un contrat de location avec Nexity Studéa, d'une durée de 3 mois minimum, antérieurement à la date de début du présent parrainage, et qui est à jour du règlement de ses loyers. Est défini comme parrainé : tout nouveau client qui n'a jamais signé au préalable de contrat de location avec Nexity Studéa, qui est étudiant ou stagiaire (un justificatif devra être présenté lors de la signature. Ex : carte d'étudiant ou convention de stage) et qui signe un contrat de location d'une durée de 3 mois minimum avec Nexity Studéa. La participation au parrainage implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement dans son intégralité.

### Article 1 : Durée du parrainage

Le parrainage est ouvert à compter du 01/06/2019 jusqu'au 31/05/2020.

Il s'applique à tous les contrats de location d'une durée minimale de 3 mois signés durant cette période. Dans la limite de la réglementation applicable, Nexity Studéa se réserve le droit de cesser, interrompre ou proroger l'opération de parrainage en tout temps, si les circonstances l'exigeaient et sans qu'une quelconque indemnité ne soit exigible par les participants. Sa responsabilité ne saurait être engagée du fait de ces modifications.

### Article 2 : Conditions d'éligibilité du parrain

Le parrainage est ouvert à toute personne physique, ayant signé un contrat de location d'une durée de 3 mois minimum avec Nexity Studéa, antérieurement à la date de début de la présente opération de parrainage et à jour du règlement de ses loyers et charges. Si 2 personnes souhaitent devenir parrains du même filleul, celle qui répond à l'ensemble des conditions définies dans le présent règlement, et qui a communiqué le bulletin de parrainage la première sera qualifiée de parrain.

### Article 3 : Conditions d'éligibilité du filleul

Le parrainage est ouvert à toute personne physique qui n'a jamais été locataire d'un bien dans une des résidences Nexity Studéa et signant un contrat de location d'une durée minimum de 3 mois avec Nexity Studéa pendant la durée de la présente opération de parrainage.

### Article 4 : Validité du parrainage

Pour bénéficier des réductions de prix mentionnées ci-dessous, le bulletin de parrainage complété devra être adressé à Nexity Studéa au plus tard le jour de la signature du contrat par le filleul. Tout envoi du bulletin de parrainage ultérieurement ne pourra être traité. Nexity Studéa se réserve le droit de contrôler l'exactitude des renseignements fournis par les participants (parrains et filleuls) afin de permettre la validation ou non des rétributions citées ci-dessous. Toute fausse déclaration entraînera automatiquement l'annulation de ces rétributions.

### Article 5 : Rétribution du filleul

Le filleul se verra attribuer sous réserve de l'acceptation de son dossier locataire par Nexity Studéa et de la signature effective du contrat de location, une remise de 100€ TTC sur l'un de ses trois prochains loyers.

### Article 6 : Rétribution du parrain

Le parrain se verra attribuer la rétribution suivante : une remise de 100€ TTC sur l'un de ses 3 prochains loyers suivant la signature effective du contrat de location, par filleul parrainé, exclusivement sous forme d'avoir.

### Article 7 : Nature de la rétribution

Aucune compensation en espèce, cadeau ou autres ne pourra être versée au parrain ou au filleul. Les avantages financiers octroyés ne sont ni cessibles, ni échangeables.

### Article 8 : Nombre de parrainage

Un même parrain peut parrainer trois filleuls maximum et un filleul ne peut être parrainé qu'une seule fois par un seul parrain.

### Article 9 : Auto-parrainage

L'auto-parrainage n'est pas autorisé.

### Article 10 : Informatique et Libertés

Conformément à la réglementation en vigueur et notamment au Règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel, les informations et données personnelles recueillies sur la base du consentement sont nécessaires au traitement de l'opération de parrainage. Les données collectées sont conservées pendant la durée strictement nécessaire au traitement du parrainage et à l'envoi des cartes cadeaux. En cas de signature d'un contrat de location par le filleul, les données sont conservées pendant un temps ne pouvant excéder 3 ans à compter de la collecte. Elles sont destinées aux services concernés du Groupe NEXITY, et, le cas échéant, à ses sous-traitants et prestataires. Vous pouvez exercer votre droit d'accès, d'interrogation, de rectification et d'opposition et définir des directives relatives à la conservation, à l'effacement, à la limitation du traitement, à la portabilité et à la communication de vos données à caractère personnel en adressant un courrier à Nexity, à l'attention du Délégué à la Protection des Données (DPO) - Nexity STUDÉA - 19 Rue de Vienne - TSA 50029 - 75801 PARIS Cedex 08 ou un courrier à informatique-libertes@nexity.fr. Merci de joindre la copie d'un justificatif d'identité. Sous réserve d'un manquement aux dispositions ci-dessus, vous avez le droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL. Vous pouvez également adresser une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés - 3 place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS Cedex 07.

## Restons en contact

0 820 830 820 Service 0,09 € / min + prix d'appel

\*gratuit depuis une box ou un forfait mobile

[nexity-studea.com](http://nexity-studea.com)  

NEXITY STUDÉA – Société Anonyme au capital de 15 450 000 euros. Siège social : 18 rue de Vienne – TSA 100034 – 75801 PARIS cedex 08 – SIREN : 342 090 834 – R.C.S Paris – N°T.V.A intracommunautaire : FR 01342090834 – Carte professionnelle N°CPI 7501 2016 000 005 503 délivrée par la CCI de Paris Île-de-France portant sur les activités de « transactions sur immeubles et fonds de commerce » et « gestion immobilière ». Garantie financières : Compagnie Européenne de Garanties et Cautions « SOCAMA » 16 rue Hoche, Tour Kupka B – TSA 39999 - 92919 LA DÉFENSE CEDEX

Crédits photos : Istock - Illustration : Desi9n - Photos et document non contractuels - Mai 2019  
Ne pas jeter sur la voie publique.



# C'est pas un bon plan ça ?



100€ TTC de remise sur un loyer



Je parraine un de mes amis qui n'est pas encore client chez Nexity Studéa et nous gagnons 100 € chacun.

Du 01/06/2019 au 31/05/2020

**studéa** nexity  
La ville à vivre

# Le parrainage c'est plein d'avantages

Pour vos études, votre stage ou votre emploi, vous avez déjà fait le choix de Nexity Studéa.

- > Des appartements meublés et équipés.
- > Des résidences connectées.<sup>(1)</sup>
- > Des résidences sécurisées.
- > Un gestionnaire de résidence à votre service.
- > Des résidences ouvrant droit à l'ALS.
- > Des formalités administratives simples et rapides.
- > Une laverie<sup>(2)</sup> en libre-service dans chaque résidence.
- > Des résidences idéalement implantées au cœur des villes.
- > Une réservation simple et rapide.
- > De nombreux services proposés à la carte.
- > Une communauté active et conviviale.

**-100€ TTC**  
sur un de mes loyers !<sup>(3)</sup>

Offre valable du  
01/06/2019 au 31/05/2020

## C'est tout simple d'en profiter !

- 1** Choisissez un ou plusieurs filleul(s)\* pas encore client(s) Nexity Studéa.
- 2** Remplissez le bulletin de parrainage.
- 3** Joignez ce bulletin au dossier de réservation de votre filleul.
- 4** Votre filleul bénéficie de 100 € TTC de remise sur l'un de ses loyers dans les trois mois suivant la signature de son contrat.
- 5** Vous bénéficiez d'une remise de 100 € TTC sur l'un de vos loyers dans les 3 mois suivant la signature du contrat de votre filleul. Vous pouvez parrainer jusqu'à 3 filleuls !

**-100€ TTC**  
sur un de mes loyers !<sup>(3)</sup>

Je cumule jusqu'à  
3 filleuls !<sup>\*</sup>

## Bulletin

Complétez ce bulletin et remettez-le à votre filleul. Il devra joindre ce document lors de la constitution de son dossier de réservation.

### Parrain

Nom : .....

Prénom : .....

N° client (BL)\*\* : .....

Nom de la résidence : .....

Tél. : .....

Mail : .....

Date : .....

Signature : .....

### Filleul

Nom : .....

Prénom : .....

N° client (BL)\*\* : .....

Nom de la résidence : .....

Tél. : .....

Mail : .....

Date : .....

Signature : .....

Les informations et données personnelles recueillies sur le formulaire sont nécessaires au traitement de l'opération de parrainage. Conformément à la loi informatique et libertés n°78-17 du 6 janvier 1978, le parrain et le ou les filleuls disposent d'un droit d'accès, de rectification des informations qui auront été transmises. Vous pouvez exercer votre droit d'accès, de rectification et d'opposition à l'adresse suivante : Nexity Correspondant Informatique et libertés - 19 rue de Vienne - TSA 10034 - 75801 PARIS cedex 08, ou par e-mail : [informatique-libertes@nexity.fr](mailto:informatique-libertes@nexity.fr). Par ailleurs, si vos coordonnées téléphoniques ont été recueillies par le responsable du traitement, vous pouvez vous inscrire sur la liste d'opposition au démarchage téléphonique prévue en faveur des consommateurs par l'article L.223-1 du code de la consommation.

### Vous avez plusieurs filleuls ?

Demandez d'autres bulletins de parrainage à votre gestionnaire de résidence ou photocopiez ce bulletin.

<sup>(1)</sup> Internet haut débit illimité offert dans la majorité des résidences STUDEA - pour connaître les services, rendez-vous sur [www.nexity-studea.com](http://www.nexity-studea.com).  
<sup>(2)</sup> En fonction des résidences.  
<sup>(3)</sup> Dans les trois mois du parrainage.  
\* cf. règlement du parrainage disponible au dos ou consultable sur le site internet [www.nexity-studea.com](http://www.nexity-studea.com) ou sur simple demande auprès de Nexity Studéa.  
\*\* Si vous êtes clients Nexity Studéa (référence en haut à droite de vos avis d'échéance).